



DÉLÉGATION FO ECOLES A LA DIRECTION

Point d'étape année scolaire 2025/2026 !

Les délégués FO Ecoles, sous la conduite de Karima Friga, Secrétaire générale adjointe, ont rencontré M. Abdel Dermouche, Directeur de l'Education et M. Karim GUERMOUDJ, conseiller en prévention pour un point d'étape de cette première période d'année scolaire 2025/2026.

A cette occasion, nous sommes revenus sur plusieurs revendications formulées lors de notre précédente réunion.

Stagiarisation

La direction a indiqué qu'une **vague de stagiarisation** est prévue **au plus tard le 1er février 2026**. M. DERMOUCHE s'engage à informer les agents prévus pour la vague du février.

En cas de problème de non réception de cette information, nous vous invitons à nous contacter.

Candidatures aux postes de RE

M. DERMOUCHE a confirmé que les contractuels et stagiaires peuvent tout à fait adresser leur candidature aux postes de RE.

Il s'est engagé à préciser cette possibilité au personnel.

Revendications des concierges

- **Problème des déplacements sur d'autres écoles pendant les astreintes :**

Le syndicat demande que les modalités d'intervention et de déplacement soient clairement définies, afin d'assurer une meilleure organisation et une réactivité adaptée en cas d'incident.

- **Positionnement de la semaine de Temps Non Travaillé (TNT) :**

Rappel de la demande syndicale que cette semaine soit placée durant les vacances d'été, conformément aux engagements pris précédemment.

Nous restons en attente d'une réponse claire. Une délégation spécifique "concierges" pourrait être demandée si nécessaire.

Situation des AE remplaçant les ADR ou AR

Certaines AE assurent durablement des fonctions d'AR, parfois sur l'année complète, sans compensation financière adaptée. Rappel : après 3 mois de remplacement consécutif d'un supérieur hiérarchique, l'agent peut bénéficier d'une indemnité d'interim de 125€ par mois.

Fo demande donc une régularisation de la prime d'interim avec effet rétroactif pour les personnels concernés, bien que la direction soit réservée sur le sujet.

Par ailleurs, la direction est consciente que les AAE sont une force vive prête à monter en compétences (cantine) et c'est pourquoi il n'y a pas de recrutement d'AR. Une évolution de carrière est donc privilégiée, ouverte aux agents d'accueil et d'entretien.

Conditions de travail

La direction a fait le point sur les avancées en matière de conditions de travail de cette première période.

- **Nouvelle méthode de nettoyage**

8 écoles pilotes livrées.

Démarrage des formations agents le 15 octobre 2025.

Objectif : 8 écoles supplémentaires d'ici fin 2025.

- **Auto-laveuses**

144 auto-laveuses déployées sur 84 écoles.

Objectif : 193 auto-laveuses pour 124 écoles d'ici fin 2025.

- **Expérimentation "Souffleurs"**

Période test de 8 semaines (du 25 août au 17 octobre 2025).

Les utilisateurs ont répondu à un questionnaire de satisfaction mais tous ne sont pas exploitables. Poursuite de l'expérimentation en 2026.

- **Nouvelles tenues des RE**

Enquête menée auprès de 170 RE : la nouvelle tenue est jugée plus légère que l'actuelle.

FO signale toutefois un problème d'approvisionnement pour les grandes tailles, certains agents étant contraints d'acheter eux-mêmes leurs vêtements.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un EPI obligatoire, devant être fourni à tous les agents.



Pour les Sections :

Véronique SPICCIANI
Farah DOGHMANE
Pascale COLOMBAN

SECTION FO Ecoles :

Tél : 06 32 28 99 02

Pour le Bureau :

Patrick RUÉ
Karima FRIGA

Charte

Les points d'ajustement ont été survolés par manque de temps (présence au portail, etc.)

FO a rappelé que ce qui est préconisé dans la charte ne peut être appliqué sans les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de la dite charte.

Divers



- **Feuilles allées et cours** : il sera rappelé aux encadrants qu'en cas d'absence de personnel, le ramassage des feuilles peut ne pas être effectué.

- **Enfants nécessitant un accompagnement spécifique**: avec le service handicap, après signalement : une évaluation doit être faite par le ST.

Plusieurs sujets restent donc en attente de réponses concrètes, à savoir :

- la clarification sur les candidatures RE,
- la compensation des AE remplaçants,
- le positionnement du TNT,
- l'organisation des astreintes des concierges.

Force Ouvrière proposera, si nécessaire, des délégations spécifiques pour traiter ces points plus en détail.